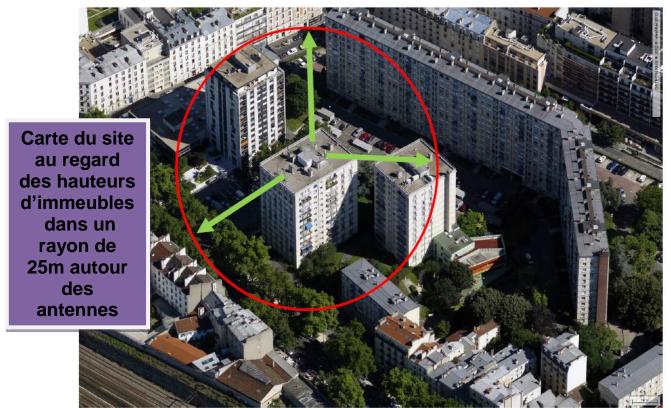
## Téléphonie Mobile Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :				
Opérateur	Bouygues	Arrdt	12ème	
Nom de site	310485	Numéro	T10153	
Adresse du site	283, rue de Charenton	Hauteur	R+12 (40m)	
Bailleur de l'immeuble	Paris habitat	Destination	Habitations	
Type d'installation	Ajout 700 MHz sur un site existant 2G/3G/4G			
Complément d'info	SFR est présent (0/120/240°)			
Dossier soumis à Déclarat	tion Préalable ou Permis de Construire ? non			
Calendrier de suivi du dossier				
	version précédente du dossier	07/05/2013		
Date d'enregistrement à	l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	13/08/2018		
Date limite de réponse de	e l'Agence d'Écologie Urbaine (J+2 mois)		13/10/2018	
Historique et contexte				
Objet de la demande				
Motivation de l'opérateur	En réponse aux exigences de performances et obligations légales imposées par les licences délivrées par l'Etat, Bouygues Télécom est amené régulièrement à moderniser son réseau.			
Détail du projet	Renforcement des fréquences (ajout 700MHz) d'un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 0°, 120° et 240°.			
Distance des ouvrants	5m en dessous des antennes	Tilts (degrés)	6°	
Estimation	0°<4V/m -120°<3V/m-240°<1V/m	Vis-à-vis (25m)	néant	
Divers				
Incidence visuelle				
Intégration antennaire	Ce projet consiste à remplacer trois antennes existantes (2 bibandes et une quadribandes) par trois antennes Heptabandes de tailles identiques. Les antennes existantes tribandes et dualbeam resteront sur place inactives.			
Zone technique	Installation de modules techniques de taille réduite et de couleur gris clair placés en pied d'antennes, invisibles depuis la rue.			
Hauteur antennes/sol	45m			
Date:	Conformité du dossier			
Observations Mairie d'arrondissement :				
Avis AEU :		Favorable	Défavorable	

# Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes





Aucun bâtiment en vue direct dans un rayon de 25m

### Simulation et conformité au seuil de la Charte

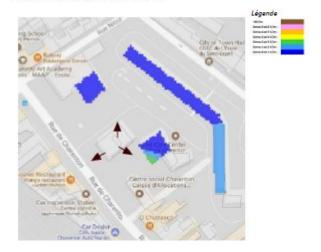
a. Azimut 0

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé est compris entre 3-4 V/m. La hauteur correspondante est de 40,5 m.



b. Azimut 120

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 2-3 V/m. La hauteur correspondante est de 37,5 m.



c. Azimut 240°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 0-1 V/m. La hauteur correspondante est de 19.5 m.



#### LA SIMULATION EST CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne :

	Azimut 0°	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau maximal	entre 3-4 V/m	entre 2-3 V/m	entre 0-1 V/m
Hauteur	40,5 m	37,5 m	19,5 m

Les niveaux calculés dans l'EPs, à 1,5 m de hauteur sont inférieurs à 1 V/m.

## **Vue des Antennes Avant/Après**

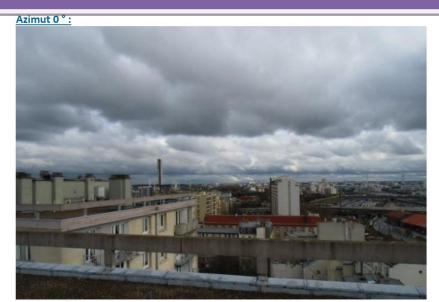
Etat de l'existant :



Etat projeté : pas de modification visible



## **Vue des Azimuts**



Azimut 120°:



